

Redon, le 12 octobre 2023

Objet: Subventions aux associations - Campagne 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Votre association envisage de solliciter une aide financière auprès de REDON Agglomération pour ses projets au titre de l'année 2024.

REDON Agglomération, et plus largement le territoire, sait pouvoir compter sur les associations locales et l'investissement important et permanent de leurs responsables et bénévoles. C'est une richesse, d'ailleurs reconnue au-delà de nos 31 communes.

Annuellement, ce soutien au monde associatif prend la forme d'une dotation en numéraire de plus d'un million d'euros, à laquelle s'ajoutent les différentes mises à disposition d'équipements communautaires à titre gracieux ou encore le relais en communication dans les supports communautaires.

Cette nouvelle campagne s'ouvre à l'issue d'une année 2023, délicate dans la tenue des projets, et avec des inquiétudes persistantes pour l'avenir. Pour autant, en tant qu'acteur du territoire, vous avez, la plupart, su rebondir et mobiliser vos forces, avec le bénéfice des diverses mesures d'accompagnement. La préservation d'un tissu associatif, riche et diversifié, reste une priorité forte des différents partenaires institutionnels.

Aussi, tout en tenant compte de ses propres contraintes budgétaires, REDON Agglomération entend reconduire son engagement en faveur des associations et divers organismes, œuvrant au service des habitants et de l'attractivité du territoire. Une attention particulière sera portée aux associations ayant la qualité d'employeurs.

En complément des financements sollicités auprès des communes membres, et comptetenu des choix à faire, les associations devront être attentives à présenter des projets, intégrant les priorités territoriales définies dans le projet de territoire 2021-2026.

Les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2024 devront être adressés, avec l'ensemble des pièces justificatives, pour **le jeudi 30 novembre 2023**, délai de rigueur. Passé ce délai ou en l'absence de dossier complet, la demande ne pourra être instruite.

Pour rappel, concernant les associations ayant fait l'objet d'un soutien de la part de REDON Agglomération au titre de l'année 2023 pour un évènement ayant lieu en octobre, novembre ou décembre 2023, je vous remercie de nous faire parvenir en complément, un bilan moral et financier de l'action 2023 dès la fin de réalisation de l'action.

Pour toute question nécessaire au renseignement de votre demande, je vous invite à vous rapprocher de la direction des finances et de la commande publique (mail : associations@redon-agglomeration.bzh).

Sachant compter sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jean François MARY

D-4-:

Allaire Avessac Bains-sur-Oust Béganne Bruc-sur-Aff Conquereuil La Chapelle-de-Brain Fégréac Guémené-Penfao Langon Les Fougerêts Lieuron Masserac Pierric Pipriac Plessé Peillac Redon Renac Rieux Saint-Ganton Saint-Gorgon Saint-Jacut-les-Pins Saint-Jean-la-Poterie Saint-Just Sainte-Marie

Saint-Nicolas-de-Redon

Saint-Vincent-sur-Oust

Saint-Perreux

Sixt-sur-Aff

Théhillac